



SEJOURS DE VACANCES ETE 2024

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-joint le ou les dossier(s) d'inscription de votre (vos) enfants pour les séjours d'été 2024 que nous organisons :

du 4 au 18 août 2024

à Saint-Renan en Bretagne

- un séjour pour les enfants de 6 à 11+ ans
- un mini-camp à Saint-Renan et ses environs pour les enfants de 12 à 13+ ans

en ITALIE

- un camp itinérant pour les jeunes de 14 à 16+ ans

Vous retrouvez une fiche détaillée d'information sur chacun des séjours sur internet :

www.laprovita.org

Nous restons à votre entière disposition pour toute question ou tout renseignement complémentaire concernant les séjours.

Une journée portes ouvertes aura lieu le **8 juin 2024** (lieu et horaires communiqués ultérieurement).

Elle vous permettra d'avoir **toutes les autres informations utiles pour le départ** en présence de l'équipe d'animation (projet, trousseau, correspondance...)

Dans l'attente et en vous remerciant par avance de votre confiance, nous vous adressons par la devise de notre Association, nos meilleurs souhaits :

« **Bon Courage, Gai Visage** »

Le Secrétariat de la PROVITA

1/2

Information concernant l'inscription aux séjours PRO VITA

Pour que le dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s) puisse être pris en compte, différents éléments indispensables sont à envoyer par courrier postal :

1. la **fiche d'inscription** à compléter très précisément et à signer
2. une **photo d'identité récente** de l'enfant collée sur la fiche d'inscription
3. la **fiche sanitaire de liaison** correctement remplie et signée
4. **2 enveloppes vierges** par famille (220 x 110 mm) timbrées à 1,29 €
5. **2 enveloppes vierges** par famille (230 x 160 mm) timbrées à 2,58 €
6. un **chèque ou virement d'acompte** de 200 € (ou 90 € si aide CAF) sur le prix du séjour

Le **règlement** pourra être effectué par espèce, par chèque bancaire à l'ordre de l'Association PRO VITA ou virement bancaire (nous vous fournirons un RIB à votre demande). Le **solde doit être réglé** au plus tard pour le **1er juillet 2024**

En dehors de l'aide (150 € ou 350 €) pour les familles inscrivant plusieurs enfants, **des bourses peuvent être accordées** par l'association PRO VITA. Les demandes motivées doivent être adressées par courrier au Président de l'association avant le 1er juin 2024 avec obligatoirement les justificatifs d'imposition et d'allocations de la CAF.

Pour toute annulation avant le **1er juin 2024**, une somme de 90 € sera retenue sur l'acompte versé. Passée cette date, 50 % du prix du séjour sera à acquitter.

Pour tout complément d'information ou toute question, **n'hésitez pas à nous contacter, par email ou par téléphone en laissant un message** sur le répondeur.

Le Secrétariat de la PRO VITA



Association PRO VITA
Maison des Associations
84 rue du Faubourg de Paris
59300 VALENCIENNES

Tél : 03 27 30 21 63
Mail : laprovita@orange.fr
Site : www.laprovita.org